

Les parcs d'activités durables

Jeudi 23 septembre 2010 – 17h00

Pays de Montbéliard agglomération- Salle du conseil

Contact presse : Nathalie FERNANDEZ,
Chargée de communication de l'Agence de
développement et d'urbanisme du Pays de
Montbéliard

n.fernandez@adu-montbeliard.fr – Tél. : 03 81 31 86 17

Blog « Les villes ADUrables » :

<http://blog.adumontbeliard.fr/>

Dans le cadre du cycle de conférences dédié au **JEUDIS DES VILLES ADurables**, l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard accueillera **Didier Taverne**, Directeur des Etudes Socio-Economiques à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne. Il abordera la thématique de la **gestion durable des parcs d'activités**.

A ses côtés, **Hervé Hiland**, Chef de projet urbanisme opérationnel, Pays de Montbéliard Agglomération présentera **la démarche environnementale liée à la réalisation de l'extension de Technoland et débouché sur la certification ISO 14001**.

■ La thématique de la conférence

Une zone d'activités à tout prix ?

Les zones d'activités (ZA) s'avèrent incontournables, ne serait-ce qu'en raison de la pollution qu'elles peuvent générer, de la taille des entreprises, des nuisances liées au transport qu'elles entraîneraient si elles étaient situées dans le tissu urbain.

Néanmoins, leur distribution actuelle est peu satisfaisante car elles occasionnent de nombreux déplacements qui se font essentiellement en véhicules personnels : pour aller au travail, pour faire ses achats, car les ZA sont généralement très mal desservies par les transports en commun.

Au-delà de la requalification des ZA, la question posée est de savoir si le concept de zones, dominant à partir des années 60, est encore pertinent. Ne pourrait-on pas réinventer la ville en urbanisant les zones d'activités : il n'y manque au fond que des habitants.

Dans ce contexte général, de nouvelles générations de parcs d'activités apparaissent, plus ouvertes à l'intégration de dimensions transversales tels que : mixité des usages, diversification des moyens de déplacements, prise en compte de l'environnement dont les plans d'aménagement savent tirer parti, services aux entreprises et aux salariés...

■ Les intervenants



■ Didier Taverne

Directeur des Etudes Socio-Economiques à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

Parcours

Après plusieurs années passées comme professeur associé à l'université et chercheur associé au CNRS, Didier Taverne a rejoint l'agence d'urbanisme de la région mulhousienne en janvier 2009.

Il y est en charge des études socio-économiques. Il conduit notamment des études relatives au développement économique du territoire et aux politiques de la ville et suit avec intérêt le développement des politiques environnementales.



Les agences d'urbanisme de Grenoble, Mulhouse et Tours ont répondu à l'appel à proposition de recherches prospectives pour "**Repenser les villes dans une société post-carbone**" lancé en 2009 par l'ADEME et la mission Prospective du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. ou comment imaginer les villes en 2050. http://www.fnau.org/file/news/TA_ete_2010.pdf

Bibliographie

Il a participé à plusieurs **ouvrages de recherche** :

Taverne D, « **Acceptance of Screening Methods by Actors Involved in Water Monitoring** », in Rapid Chemical and Biological Techniques for Water Monitoring, Gonzalez C, Greenwood R, Quevauvilliers P Eds, WILEY, 2009.

Taverne D, Mandinaud V, « **L'air marseillais** », In Des indicateurs pour gouverner : boussoles ou miroirs déformants, sous la dir de Zittoun P, Ed PUCA, 2009.

Taverne D, « **Théorie de la connaissance et organisation sociale** », in L'émergence des cosmopolitiques, sous la dir de Lolive J et Soubeyran O, Ed La Découverte, 2008.

Taverne D, Lolive J., « **Les essais de gestion intégrée de l'Institution Adour** », in Grands barrages et habitants, coord par Blanc N et Bonin C, Ed Qaue/INRA, 2008.

Taverne D, « **L'individu et ses droits dans l'espace urbain : des politiques urbaines aux cosmopolitiques** », in Génie des lieux, enchevêtrement culturel, clivages et réinvention du sujet collectif, sous la dir de Boudreault PW, Presses universitaires de Québec, 2006.

■ Hervé Hiland



Urbaniste, Chef de projets, Responsable de l'urbanisme opérationnel à Pays de Montbéliard agglomération

Parcours

Urbaniste en bureau d'études, cabinet conseil en région parisienne.

Directeur d'agence en SEM d'aménagement

Technoland 2 : une phase d'aménagement et de commercialisation sur 20 ans : 2008-2028

- **Surface totale : 177 ha**
- **Surface cessible : 84 ha**
- **SHON : 505 000 ha**

La décomposition prévisionnelle des parcelles doit répondre aux objectifs généraux élaborés dans le cadre du Projet d'Agglomération, à savoir :

- Offrir en majorité des **parcelles importantes supérieures à 1 ha** et adaptées à l'accueil de grandes unités industrielles
- Valoriser la proximité immédiate avec **l'échangeur autoroutier**,
- Assurer la **présence de services** différenciateurs sur le Parc d'activités,
- Mettre en oeuvre une **démarche environnementale** forte lors de l'implantation des entreprises.

Un parc d'activités qui s'étend sur
177 ha sur trois communes :
**Brognard, Allenjoie et
Dambenois**



■ **85 ha commercialisés auprès
des entreprises**

Objectifs :

■ **accueillir des entreprises innovantes liées à
l'industrie automobile**

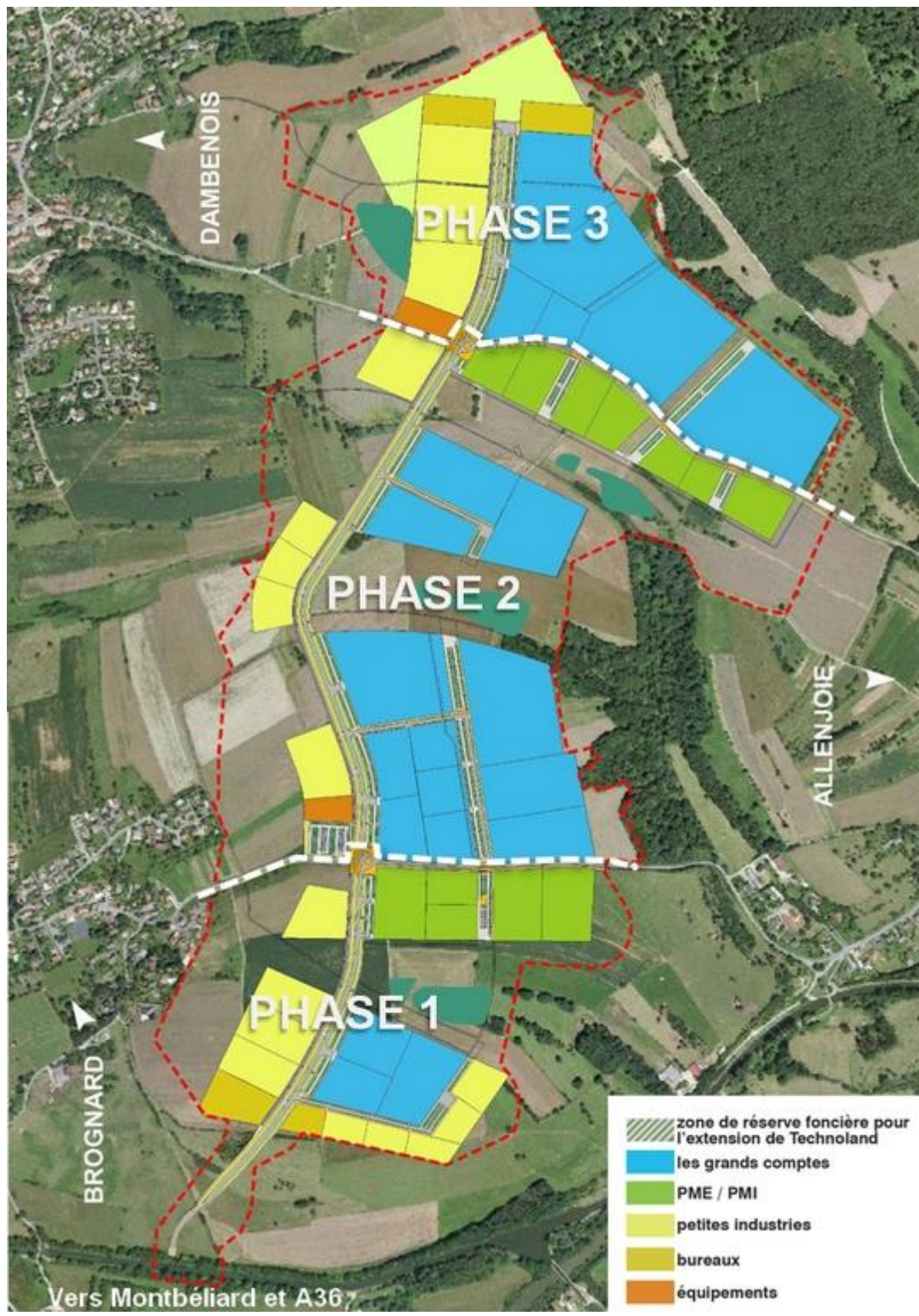


■ **favoriser la diversification économique du Pays de Montbéliard agglomération**

Enjeu environnemental :

■ **limiter l'impact de Technoland 2 sur le milieu naturel & obtention de la
certification ISO 14001**

■ **insérer le parc d'activités en zone urbaine**



Technoland 2

Objectifs de la démarche environnementale

La conception, l'aménagement et la gestion du parc d'activités extension Technoland ont été pensés, dès les études de faisabilité, pour répondre aux exigences de durabilité et de respect de l'environnement.

Le parc d'activités fait ainsi l'objet d'une double certification ISO 14001 de la Collectivité (Pays Montbéliard Agglomération) et de l'aménageur (SEDD via le GIE des SEM de Franche-Comté) par Ecopass, organisme certificateur.

Cette démarche environnementale est concrétisée par une politique environnementale ([Pays de Montbéliard Agglomération](#), [GIE SEM FC](#)) mise en oeuvre par un Système de Management Environnemental (SME) et traduit par un Programme de Management Environnemental (PME). Des actions environnementales sont ainsi déterminées pour chaque phase de l'opération et font l'objet d'un contrôle permanent dans une démarche d'amélioration continue.

Au-delà du respect des exigences légales et autres exigences qui s'appliquent, la Collectivité et la SEDD s'engagent à limiter les impacts du projet, plus particulièrement, sur les enjeux suivants (liste non exhaustive) :

- **Maîtriser la gestion des eaux pluviales** afin de limiter l'impact de l'imperméabilisation des sols, protéger les eaux superficielles et la nappe phréatique des pollutions liées à la circulation et aux activités tout au long de la durée de vie du Parc.

- **Minimiser les mouvements de terres**, en respectant la topographie naturelle du site, en privilégiant les équilibres de déblais et de remblais phase par phase, et en optimisant le réemploi des matériaux en place dans un objectif de zéro déblais évacués.

- **Concevoir durablement les espaces verts et milieux naturels** afin de favoriser la mise en place d'une continuité écologique entre les espaces naturels et les nouveaux espaces, de maintenir et développer la biodiversité et de limiter les tâches d'entretien futures

- **Rechercher un niveau ambitieux de performance environnementale du bâti**, en accompagnant les projets de construction privés et publics par des prescriptions architecturales et environnementales

- **Hiérarchiser les voies et planifier l'évolution du trafic en lien avec la labellisation PDU** (Plan de déplacement urbain) garantissant l'accès au site par les transports en commun.

- **Sécuriser les échanges routiers** en mutualisant les stationnements (2 000 places environ), en réduisant le trafic automobile liés aux déplacements «domicile-travail» et en limitant les nuisances aux villages limitrophes

■ **Maîtriser la consommation énergétique globale du Parc** avec notamment une gestion optimum de l'éclairage public, une utilisation rationnelle de l'énergie, la réduction des émissions de CO² et de la pollution lumineuse et en incitant les entreprises à une meilleure maîtrise de l'énergie

■ **Mettre en oeuvre des Chantiers Verts** afin de réduire les nuisances occasionnées par les travaux sur l'environnement (pollution des sols et eaux, déchets...)

■ **Maîtriser la gestion des eaux usées industrielles** afin de protéger les eaux superficielles des pollutions liées aux activités, de limiter les risques de dysfonctionnement de la station d'épuration,